

## **Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 5 DECEMBRE 2011**

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 novembre 2011**

Secrétaire : François MARY

Observations : néant.

### **2. Compte rendu des commissions**

#### **a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d'Urbanisme – Assainissement**

- PAVE : visite réalisée avec la SOCOTEC vendredi dernier : rapport plutôt bon, nos installations sont dans l'ensemble conformes aux normes d'accessibilité, globalement les travaux se porteraient sur les WC handicapés (poignées, lavabos...). Le délai maximum pour réaliser les travaux serait 2015.
- Travaux de la mairie : escalier intérieur non changé. Portes automatiques à chiffrer pour faciliter l'accès aux handicapés : devis à réaliser avant de prendre une décision définitive.
- Visite des chaudières bois le 21 janvier 2012 où tous les conseillers sont invités (Moncoutant et Les Sicaudières).
- Projet de panneaux photovoltaïques sur toiture école : Mr MARY demande au conseil municipal de réfléchir sur cette question et lors du prochain conseil, une décision pourrait être prise sur la poursuite de ce dossier. Attention à l'investissement qui peut augmenter le taux d'endettement. Il faut savoir que le rendement serait de 10 à 12 % par rapport à l'investissement de départ. Le prix de rachat devrait être plus intéressant car posés sur un bâtiment scolaire. Le conseil estime qu'il serait bienvenu « d'accueillir le photovoltaïque ». Voir l'aspect assurance (surcoût à prévoir).
- Foyer des jeunes : devis pour réparation en cours. Essayer de faire les réparations pendant les vacances de Noël. Il est dommage que ce local ne soit pas rouvert mais aucun jeune ne s'est désigné comme responsable. Les réparations se feront tout de même.

Observation de Mr BOULY : les contreforts Nord de la mairie sont actuellement à découvert il serait intéressant de les prendre en photo pendant qu'ils sont visibles.

#### **b. Commission « Enfance Jeunesse »**

Compte rendu de la réunion de la commission élargie :

- Suite à la réunion du comité de pilotage :
  - o Le CLSH peut-il être ouvert pendant les vacances de Noël ?
  - o Animations du mercredi plus élaborées
- CLSH été : l'enquête est retardée car le fichier MSA n'était pas disponible.
- Conseil des Jeunes : nouvelle réunion pour les élections :
  - o 9 présents pour l'année 2000 : ont été élus Steven GERMAIN et Jessy BAILLON
  - o Pour l'année 1994 : aucun participant
- Soirée diététique : peu suivie mais qualité de l'intervention. Le compte rendu sera mis sur le site de la commune.
- Cantine : le repas de Noël est prévu le 15 décembre

- organisation du service à la cantine : le nombre d'enfants est en évolution (185 rationnaires). Le personnel doit être renforcé (le CAE est terminé depuis fin octobre). Christelle VIAUD embauche, depuis le début de la semaine, à 10 h 00 tous les jours et elle fait également le ménage à la salle le lundi et vendredi matin. Des rendez-vous pour rencontrer des personnes en CAE sont fixés pour commencer le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour 6 mois.

#### c. **Commission « Voirie - Environnement naturel »**

Commission réunie samedi dernier.

- devis pour éclairage public pour la place St Martin : les candélabres sont endommagés : devis pour réparation 1043 € pour 10 candélabres (réparations et changement des vitres cassées). Profiter que la nacelle soit là pour voir également pour le changement des lampes à basse consommation.

Mr MARY fait remarquer que le déplacement d'une nacelle est de 400 € alors qu'une lampe coûte 25 €. Une rencontre est prévue avec SEOLIS pour aborder toutes ces questions d'optimisation des coûts. La question des commandes PULSADIS sera également vue une nouvelle fois avec SEOLIS. Une réflexion de la commission devra être engagée pour une bonne gestion du temps et du mode d'éclairage (leds, horloge astronomique, éclairage indirect, etc...)

- subventions « Terre Saine » : du Pays (1490 €) et l'agence de l'eau (1246 €). Reste à la charge de la commune 2233 € pour financer l'intervention du FREDON. La formation des employés communaux est prévue dans le programme du Fredon. Le conseil émet un avis favorable.
- Demande de l'entreprise « Sèvres Portails» dans la zone d'activités de la Chapelle St Martin pour la création d'un fossé ou empiérement pour éviter les infiltrations d'eau pluviales dans le bâtiment nouvellement rénové. La commission se demande si la voie ne pourrait pas devenir communautaire. Le maire propose de faire quelque chose dans l'immédiat en attendant une décision communautaire.
- Demande de Mr MOREAU pour curage du fossé route de l'Ardonnière : accord du conseil.
- Busage à la Récréation : sujet à l'ordre du jour à huis clos.
- Urgent : grillage autour du trou d'eau au stade à revoir pour des raisons de sécurité.

#### d. **Commission Vie Associative**

- soirée Portugal : organisation difficile car désistement des personnes intervenantes.
- forum des associations : attente de la réponse de l'UCA pour organisation pendant les journées commerciales
- demande de subvention par le Rugby de Bressuire pour les enfants de la commune qui pratiquent ce sport : proposition de la commission de 4 € par joueur.

Le conseil, devant la difficulté d'établir une règle, décide de suivre l'avis de la commission (5 abstentions et 14 oui). Doit-on subventionner les adultes ? les encadrants ? Ou bien seulement les jeunes ? Beaucoup de critères peuvent être pris en compte. Mais où est la règle unique et valable et pouvant être appliquée à toutes les associations ?

Le maire est très sceptique sur la refonte de notre façon de faire et il remarque qu'aucun souci n'a été relevé de la part des associations, que recherche-t-on ? Le maire pose la question au conseil et demande si quelqu'un a une autre solution qui puisse satisfaire tout le monde (élus et associations)?

Mr RAMBAULT propose de mettre en place une subvention de fonctionnement et une aide à la jeunesse. La commission peut travailler sur ce sujet car la question revient régulièrement autour de la table du conseil.

En tant qu'élu on peut se poser la question car c'est l'argent public qui est distribué. La difficulté est de trouver des critères communs. Demander les bilans aux associations ? Le sujet étant très vaste, il est décidé d'abréger et de laisser travailler la commission.

**e. Informations diverses du maire**

- Distribution de l'agenda 2012 offert par l'UCA en cours.
- ChIC en attente du Bon à Tirer pour distribution semaine 52 comme d'habitude.
- Vœux du maire le 14 janvier à 11 h. Cérémonie ouverte à toute la population.
- Vente d'une parcelle au Pinier 2 signé.
- Achat du jardin aux conjoints Hérault signé.
- Plantations faites sur la commune avec l'association des Randonneurs et « Bocage Pays Branché » à la Maison des Brandes avec les enfants des écoles et à la Fretièrre. La fédération départementale des chasseurs a participé à la plantation.  
Financement d'une partie par la Région (1100 plants à la Maison des Brandes par exemple). Le coût est négligeable pour la commune (main d'œuvre et prise en charge du transport des enfants) tout en enrichissant le patrimoine de la commune.
- Distribution des composteurs le 14 novembre dernier avec l'intervention de Deux-Sèvres Environnement (total 120 composteurs ont été distribués sur la commune de CHICHE). Cette action place Chiché en tête de liste parmi les communes les mieux équipées en composteurs.
- Repas du CCAS : 150 convives présents avec animation correcte.
- Homologation du terrain de l'auto cross : rencontre avec la Sous-Préfète et les présidents des associations sportives de Chiché et Faye l'abbesse + l'UFOLEP + les maires des communes : un délai est donné à l'association de Faye l'Abbesse pour déposer un dossier d'homologation avant le 31 décembre.
- 2 stagiaires ont été accueillis à la mairie pour découvrir le fonctionnement d'une commune. 1 stagiaire sera également accueilli prochainement à la voirie.
- Réception par le maire d'une représentante du S.V.L. pour présenter le projet de redevance incitative pour la collecte des ordures ménagères. Actuellement est instituée la Taxe Ordures Ménagères (TOM) qui présente l'inconvénient d'être injuste puisqu'une grande maison avec une personne seule paiera plus chère qu'une famille de 3 enfants dans une petite maison. En 2014, instauration d'une part incitative par la redevance (en fonction du service) : part fixe et part variable. Par exemple, forfait de base avec 26 collectes à l'année et au-delà coût supplémentaire. Les bacs seront adaptés en fonction de la famille. Un porte à porte serait mis en place robotisé avec tri sélectif et puce pour les containers individuels.

Pour les écarts, le système actuel ne peut être continué car le volume des déchets diminuant, les coûts de ramassage restent les mêmes (trop de km). Des clés valables sur tout le territoire du SVL et nominatives pourraient être remises aux apporteurs servant ensuite à connaître le volume déposé dans les bacs collectifs.

La commission voirie et le groupe de travail environnement participeront aux prochaines réunions du SVL.

- informations du Conseil Régional pour le versement d'une subvention de 3.920 € à un maraîcher de la commune – programme pour l'installation et le développement des initiatives locales.

- M. BOUSSARD fait un rapide compte rendu du conseil d'école : RASED (20 demandes pour cette année), problème avec le nettoyage à l'école pendant l'arrêt de travail de Mme RENAUD, mais la municipalité a été largement félicitée pour tous les travaux.
- projet de logo de la commune : des réponses ont-elles été reçues ? Voir peut-être avec le conseil des jeunes.

**f. Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »**

Mr FAURET informe qu'il n'y a pas eu de réunion, la prochaine est fixée le 14 décembre prochain.

**3. CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT D'UN ROND POINT RN 149**

Le projet de cahier des charges a été étudié avec l'option d'un tunnel, inclure également les réseaux souples, eaux usées, pluviales.

Planning prévisionnel des travaux : 2012 études et 2013 les travaux en fonction des coûts. Subventions possibles (Département, Région, Etat). Le conseil donne pouvoir au maire à l'effet de lancer une consultation. Les subventions seront calculées ensuite en fonction des coûts réels.

**4. RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE**

Aucune réponse reçue pour l'instant : sujet reporté au prochain conseil. La ligne de trésorerie actuelle est remboursée entièrement et la trésorerie est actuellement de 300.000 € environ.

**5. OPERATIONS IMMOBILIERES**

- maisons locatives communales sises 26 et 28 route de Clessé : si on envisageait la vente de ces maisons serait-ce une bonne chose ? Le maire demande aux conseillers d'y réfléchir.

A prendre en compte dans la réflexion : année de construction : 1989, ces maisons commencent à se dégrader (portes d'entrée à changer, toiture, charpente...). Il existe au moins 25 logements sociaux sur la commune (CIL notamment).

- Proposition de vente de la part des consorts BRAUD, de la maison située près du bar de la place St Martin. Après en avoir délibéré, le conseil vote contre l'achat (1 abstention : Mr BOULY).

**6. QUESTIONS DIVERSES**

- 1) délibération pour fixer le prix de la tonne de ferrailles : 100 € / tonne. Accord du conseil.
- 2) SIBT : Mr le maire donne lecture d'une résolution concernant la suppression ou l'aménagement de barrages existants sur le Thouet et le Thouaret. (42 barrages sur le Thouaret). Mr BOCHE, délégué au SIBT, résume la réunion à laquelle il a participé. Certains barrages devraient être aménagés pour permettre à l'eau de la rivière de circuler et ainsi de se nettoyer et s'oxygéner. Les pelles devraient être remises en service.

Il y a un syndicat qui s'occupe du Thouaret, le conseil lui fait confiance et décide de ne pas prendre cette résolution.

- 3) Travaux de la mairie :

- a. Subvention de la région pour les travaux : 50.000 € pour l'accessibilité + 60.000 € pour les travaux.
  - b. Reçu acomptes pour la DETR (Etat) et de Proxima (Conseil Général).
  - c. Enfin une subvention a été accordée de 5000 € au titre de la réserve parlementaire du député de la circonscription.
- 4) Demande de subvention de la part de l'association « Deux-Sèvres Biala Podlaska » qui porte son action surtout dans le Sud des Deux-Sèvres. Mr BOULY précise qu'en Pologne il existe une maison représentant les Deux-Sèvres (réflexion sur l'avenir de l'agriculture notamment). Le conseil décide de demander un retour sur les actions engagées et les retombées par rapport aux communes et vote pour une cotisation de 40 € (80 € demandés).
- 5) Nouveau circuit de randonnées VTT du Dolo au Thouaret. Pas de remarque de la part du conseil sur ce circuit.
- 6) Projet de communauté d'agglomération : réunion de présentation le jeudi 8 décembre à Bocapôle.
- 7) Centre nautique : Mr le maire donne l'état d'avancement des travaux restant à faire pour sécuriser les ouvertures (mur d'eau), estimation des travaux environ 100.000 €. De nombreux échanges entre avocats, experts, architectes retardent l'avancée des travaux.
- Par ailleurs, les communes paient maintenant 1 € par bain et par enfant, soit 292 €.

Le maire demande le huis clos pour aborder le sujet suivant et le conseil accepte.

- 8) Buses à la Récréation : Mr TURPEAU Gilles a envoyé un nouveau courrier en recommandé pour confirmer son refus de payer la somme demandée par la commune pour la pose de buses dans le fossé longeant sa propriété. Mr le maire en donne lecture. La procédure de recouvrement est en cours, la somme de 705 € est due par Mr TURPEAU.

Mrs MARY et RENAUDET ont rencontré l'intéressé. Aucun changement d'attitude de sa part :

3 solutions se présentent à nous :

- poursuite de la procédure de recouvrement
- enlèvement des buses (coût de la main d'œuvre et location tracto au moins équivalents à la valeur des buses)
- laisser les buses en place et arrêter la procédure et admettre en non valeur la somme due. Ceci est évidemment injuste par rapport aux autres qui ont déjà payé les buses.

Question de Mr GROLLEAU : qui va payer l'huissier ? Qu'en est-il des usagers qui ont déjà payé ?

Mr CHOLOUX signale que ceci doit nous servir de leçon et souhaite qu'à l'avenir une commande écrite systématique soit faite suite à un contentieux avec un citoyen.

A cause de ce fâcheux précédent émanant d'une seule personne mécontente, nous allons devoir modifier notre fonctionnement basé sur la confiance.

A l'unanimité, le conseil décide d'admettre en non valeur la somme due par Mr TURPEAU et de répondre par écrit à M Gilles TURPEAU sur sa façon d'agir.